

## **CSG : exonération de la taxe d'habitation, quelle compensation ?**

Le président de la République, ses ministres et ses relais médiatiques prétendent que l'exonération de la taxe d'habitation dont bénéficieront les retraités compensera la perte de leur pouvoir d'achat occasionnée par la hausse de la CSG.

Le Président Macron et son gouvernement présentent en effet la réforme de la Taxe d'habitation (TH) comme une compensation de l'augmentation de 25 % de la CSG (+ 1,7 point) à compter du 1er janvier 2018.

Ils affirment que grâce à cette réforme, 80 % des foyers verront leur taxe d'habitation diminuer de 30 % en 2018.

Ce chiffre est manifestement faux.

En effet, sur les quelques 29 millions de foyers assujettis à la TH pour leur résidence principale, un peu plus de 20 % sont déjà exonérés ou bénéficient d'un dégrèvement total compte-tenu de la faiblesse de leur revenu fiscal de référence (RFR) et environ 30 % d'autres bénéficient déjà d'un abattement compte-tenu de leur RFR.

Ainsi nous serons très loin des 80 % avancés par le gouvernement.

La supprimer, est-ce une bonne idée?

Est-il anormal de payer des impôts locaux afin d'assurer de bons services publics locaux?

La TH est-elle un impôt imbécile comme le prétend le délégué général de la République en Marche ?

La TH et les taxes foncières, sur les propriétés bâties et non bâties, sont les uniques impôts locaux perçus par les communes.

C'est grâce à ces rentrées fiscales que les communes font fonctionner leurs services publics (mairie, cantine, crèches, voirie, maisons de retraite, équipements sportifs...) et accordent des subventions aux associations sportives, culturelles, du 3e âge...

La taxe d'habitation représente plus de 25 % des impôts locaux.

Demain cette réforme conduira inexorablement à une réduction des budgets communaux.

En réalité le gouvernement, en amputant les budgets de ressources fiscales et de dotations, montre clairement sa volonté de contraindre les collectivités territoriales à supprimer des emplois et des services publics. Qui en seront les principales victimes sinon les retraités ?

Ce que réclament les retraité-e-s, ce n'est pas une compensation mais l'annulation de l'augmentation de la CSG, d'autant plus que certains n'auront aucune réduction de leur TH.

Et ceux qui pratiquent « l'évitement fiscal » en toute impunité ?

Encore un terme bien anodin pour qualifier la fraude et l'évasion fiscales.

En revanche, quand il s'agit de parler des retraités, des cheminots ou des chômeurs, la presse bien pensante n'hésite pas à les traiter de « génération dorée » ou d'égoïstes, de profiteurs et de fainéants.

Aujourd'hui il est donc de bon ton de pratiquer « l'évitement fiscal ».

Or le consentement fiscal est la base du vivre ensemble.

Il fut un temps où payer ses impôts était considéré comme une chose normale mais, aujourd'hui, un certain nombre de celles et de ceux qui font fortune en France vont se domicilier à Monaco, en Suisse ou ailleurs pour ne pas payer d'impôts en France.

Cependant ils n'hésitent pas à y revenir pour se faire soigner et ont même parfois droit à des obsèques nationales.

Les retraités dans leur très grande majorité n'ont guère les moyens de se payer des cabinets conseils en « optimisation fiscale » pour « éviter » de payer des impôts.

Retraités, nous subissons cependant, comme tous nos concitoyens, la hausse de nombreux produits et nous serons victimes de la suppression de nombreux services publics qu'ils soient d'État ou territoriaux.

## Des services privatisés plus coûteux

Les grands groupes capitalistes vont s'engouffrer, pour leur plus grand profit, dans le boulevard que leur ouvrira la privatisation inévitable des services à la population compte tenu de la baisse des budgets.

Cette réforme de la taxe d'habitation est plus qu'un trompe-l'œil, c'est une tromperie manifeste et les plus modestes en seront les premières victimes car ils subiront la hausse des services privatisés. Il est encore temps d'arrêter le bras des casseurs de nos conquies collectifs.

Le 15 mars, 200 000 retraités manifestaient leur colère dans toutes les régions de France. Le président a affirmé, avec l'arrogance qui lui est coutumière, « ne pas sentir de colère dans le pays ».

Dans les semaines et les mois qui viennent, vous allez sentir notre colère Monsieur le président.

Pour plus de précisions sur les modalités d'application de l'exonération de la taxe d'habitation, voir le tract de l'UCR CGT.

[http://www.ucr.cgt.fr/administration/upload\\_actu/tract\\_csg\\_mars\\_2018.pdf](http://www.ucr.cgt.fr/administration/upload_actu/tract_csg_mars_2018.pdf)